



VILLE DE
GENÈVE

Témoign de harcèlement
sexuel dans l'espace public:

Je peux agir!

Objectif
Zéro
sexisme
DANS MA VILLE
www.geneve.ch/zero-sexisme

Harcèlement sexuel dans l'espace public

De quoi parle-t-on ?

D'actes portant atteinte à la dignité d'une personne en raison de son sexe, de son orientation sexuelle et/ou affective, de son identité ou expression de genre.

Ils peuvent prendre la forme de regards insistants, de remarques déplacées, d'attitudes intrusives, d'insultes, de menaces, d'attouchements, d'actes d'exhibition, ou encore d'attaques à l'intégrité physique et/ou sexuelle.

Ils se produisent parfois dans la rue, mais aussi dans les transports, les parcs, les manifestations, les lieux de fête, de formation et de pratique sportive, etc.

Plus d'information sur les bases légales et ressources à disposition:



En tant que témoin, comment agir ?

Il existe plusieurs manières d'agir car chaque situation est différente et doit être évaluée en fonction du contexte.

Voici quelques pistes :



- **Je me renseigne** sur le sexisme et le harcèlement sexuel dans l'espace public.
- **J'apprends** à identifier les différentes formes de comportements concernés.
- **Je me questionne** sur la notion de consentement, le mien et celui des autres.
- **Je prends connaissance** des ressources locales à disposition sur cette thématique.
- **Je réfléchis** à des manières d'agir avec lesquelles je me sens à l'aise, dans le cas où je me retrouverais confronté-e à ce genre de situation. Si nécessaire, je participe à un atelier pour m'entraîner.

EN TANT QUE TÉMOIN, je peux intervenir sans pour autant mettre en danger ma sécurité ou celle des autres. En réagissant, je montre que ce genre de comportements n'est ni normal, ni acceptable: je me positionne comme un-e allié-e. De cette manière, je participe à créer un environnement urbain bienveillant, dans lequel chaque personne se sent à l'aise et légitime.



EN CAS DE MENACE IMMÉDIATE POUR VOTRE SÉCURITÉ OU CELLE DES AUTRES, APPELEZ LA POLICE AU 117.

- **Je tente une ou plusieurs stratégies** pour interrompre la situation (sans me mettre en danger):
 - Je fais « barrage » entre la cible et l'auteur;
 - Je fais semblant de connaître la cible;
 - Je lui demande si elle a besoin d'aide;
 - Je détourne l'attention de l'auteur du harcèlement, par exemple en lui posant une question ouverte (anodine ou absurde);
 - Je demande à l'auteur du harcèlement de cesser son comportement et/ou de partir, en parlant en « je » et sans faire la morale.
- **Je demande à d'autres personnes** (par exemple passant-e, personnel des transports publics, de l'installation sportive ou du lieu de fête concerné) d'agir avec moi pour ne pas intervenir seul-e;
- **Je documente la situation** au cas où la cible souhaiterait porter plainte ou déposer une main courante;
- **Une fois l'auteur du harcèlement éloigné:**
 - Je m'assure que la cible soit en sécurité;
 - Je lui demande ce dont elle a besoin, sans la brusquer. Je la rassure et ne la touche pas sans son consentement;
 - Je lui propose d'appeler un-e proche, de l'accompagner pour déposer une main courante ou porter plainte;
 - Je lui laisse mes coordonnées si nécessaire;
 - Au besoin, je lui transmets des informations sur les outils et ressources à disposition.

Ces actions peuvent être entreprises séparément ou de manière cumulative.



- **Je signale** la situation rencontrée sur l'**outil de signalement de l'application Genève en poche***;
- **Si je connais la cible** et que je suis en contact avec elle, je prends de ses nouvelles et reste à l'écoute de ses besoins;
- **Si je connais l'auteur**, je lui reparle de la situation « à froid », pour manifester mon désaccord et lui signaler que ses actes sont inappropriés et/ou qu'il s'agit d'une agression. Je l'incite à se remettre en question;
- **Si j'ai moi-même besoin d'en parler**, je m'adresse à mon entourage ou prends contact avec les ressources disponibles à Genève.

Ces stratégies sont inspirées du travail de plusieurs associations: Amnesty International, Le deuxième Observatoire, MILLE SEPT SANS, We Can Dance iT.

* TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION GENÈVE EN POCHE:



Qui est concerné-e et comment ?

Tout le monde est concerné.

On distingue en général :

- ⊗ **LES CIBLES:** ce sont en majorité des femmes et des personnes LGBTIQ+.
- ⊗ **LES AUTEURS:** tous les hommes ne sont pas des harceleurs mais la majorité des auteurs de harcèlement sexuel dans l'espace public sont des hommes.
- ⊗ **LES TÉMOINS:** il peut s'agir de personnes inconnues (passant-e-s, autres usagers ou usagères de l'espace public, professionnel-le-s intervenant dans l'espace public) ou connues (proches de la cible ou de l'auteur).



Pour aller plus loin

Agir face au harcèlement sexuel dans l'espace public n'est pas toujours une chose aisée mais des ressources existent pour s'informer et se former:

- Boîte à outils en ligne sur le dossier d'information du plan d'action OZSV: www.geneve.ch/zero-sexisme
- Amnesty International: www.amnesty.ch/fr/education-aux-droits-humains/formations/ne-detournez-pas-le-regard
- Le deuxième Observatoire: www.2e-observatoire.com
- MILLE SEPT SANS: www.milleseptsans.ch
- We can dance iT: www.wecandanceit.ch